



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 29 mars 2021

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 19 mars 2021

Secrétaire de séance :

Mme Mireille Aragnouet (Cahuzac sur Adour)

Date d'affichage : 19 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf mars à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de MAUMUSSON LAGUIAN, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 45 |
| Nombre de conseillers présents : | 39 |
| Nombre de pouvoirs : | 3 |
| Nombre de votants : | 42 |

Présents : Mesdames et Messieurs Petit, Peres, Sarniguet, Garros, Duclos, D'Antin, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Pasian, Dufau Philippe, Ducournau, Fauqué, Baudé, Jelonch, Darroux, Capmartin, Darrigan, Terrain, Boué, Castets, Bastrot, Lajus, Denard, Clot, Dufau Valérie, Pailhas, Poitreau, Biau, Marin, Rigaud, Périssé, Labenne, Buffalan, Renaudin, Menvielle, Thomas, Richevaux, Dabadie.

Absents excusés : Mesdames Callac, Flogny, Coomans et Messieurs Lartigolle, Franchetto, Cagnasso, Priouzeau.

Pouvoirs : de Mme Callac à M. Peres, de Mme Coomans à Mme Boué, de Mme Flogny à M. Terrain

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 8 février 2021.
- **Finances** :
 - Comptes administratifs 2020, Comptes de gestion 2020, Affectation des résultats Débat d'Orientation Budgétaire 2021
 - Centre Intercommunal de Santé Armagnac Adour : autorisation pour la création d'un budget annexe

- **Dispositif « Petites Villes de Demain » :**
Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »
- **Social :**
- Adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Santé
- **Communication, Promotion du territoire :**
Point d'étape de la communication de la communauté de communes
- Voirie :
Marché fauchage — débroussaillage ● Rue Daudirac :
Avenant pour l'augmentation du marché à l'entreprise Colas et avenant à l'entreprise Acchini
Avenant SAS 3L Signalisation : acceptation sous-traitante
Vente d'une emprise foncière Avenue de Bigorre à Riscle
- Travaux, Bâtiments :
Ecole de Viella : Avenant augmentation rémunération Maître d'œuvre
- Administration générale :
Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) :
Convention d'adhésion au Centre de Gestion 32 pour la mission d'accompagnement (animation, documentation, et conseil) à la mise en œuvre du RGPD
Désignation d'un délégué suppléant de la CCAA au SIEBAG
Désignation d'un représentant titulaire et suppléant de la CCAA au SICTOM Ouest (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères)
- Divers :
Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V) : gestion des chats errants
- Questions diverses

Avant l'exposé des dossiers, M. le Maire de Maumusson présente sa commune.

| |
|-------------------------------------|
| Désignation du secrétaire de séance |
|-------------------------------------|

Madame Mireille Aragnouet est nommée secrétaire de séance.

| |
|---|
| Approbation du compte-rendu du 8 février 2021 |
|---|

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

M. Jelonch présente les comptes administratifs et compte de gestion sans oublier l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes.

-Vote du compte Administratif 2020

Les membres du conseil communautaire, réunis sous la présidence de Monsieur Christian Jelonch, après s'être fait présenter les comptes votent le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrêtent ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|---------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu : | 2 661 722.66 |
| | Réalisé : | 1 243 255.48 |
| | Restes à réaliser : | 1 201 763.00 |

| | | |
|----------|---------------------|--------------|
| Recettes | Prévu : | 2 661 722.66 |
| | Réalisé : | 1 630 131.83 |
| | Restes à réaliser : | 137 465.00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|---------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu : | 5 141 717.77 |
| | Réalisé : | 4 212 313.81 |
| | Restes à réaliser : | |

| | | |
|----------|---------------------|--------------|
| Recettes | Prévu : | 5 141 717.77 |
| | Réalisé : | 5 252 609.77 |
| | Restes à réaliser : | 0.00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|--------------|
| Investissement : | 386 876.35 |
| Fonctionnement : | 1 040 295.96 |
| Résultat global : | 1 427 172.31 |

-Approbation du compte de gestion de la CCAA.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 et s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Communauté et du compte de gestion du receveur

Le conseil communautaire :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

-Affectation des résultats 2020 au budget principal 2021

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître

| | |
|--|--------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 700 119.19 |
| - un excédent reporté de : | 340 176.77 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 1 040 295.96 |
| - un excédent d'investissement de : | 386 876.35 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 1 064 298.00 |
| Soit un besoin de financement de : | 677 421.65 |

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

| | |
|---|--------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT | 1 040 295.96 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 677 421.65 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 362 874.31 |

-Vote du compte Administratif 2020 de la Zone de Saint Germé

Les membres du conseil communautaire, réunis sous la présidence de Monsieur Christian Jelonch, après s'être fait présenter les comptes, votent le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrêtent ainsi les comptes :

| Investissement | | |
|-----------------------------------|------------------|-------------|
| Dépenses | Prévu : | 318 678.62 |
| | Réalisé : | 290 980.62 |
| | Reste à réaliser | 0.00 |
| Recettes | Prévu : | 320 745.70 |
| | Réalisé : | 173 567.58 |
| | Reste à réaliser | 0,00 |
| Fonctionnement | | |
| | Prévu : | 321 410.34 |
| Dépenses | Réalisé : | 174 232.22 |
| | Reste à réaliser | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 321 888.22 |
| | Réalisé : | 177 642.05 |
| | Reste à réaliser | 0,00 |
| Résultat de clôture de l'exercice | | |
| Investissement : | | -117 413.04 |
| Fonctionnement : | | 3409.83 |
| Résultat global : | | -114 003.21 |

-Approbation du compte de gestion « Zone artisanale de Saint Germé »

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la *Zone artisanale de Saint Germé* et du compte de gestion du receveur

Le conseil communautaire :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

-Affectation des résultats 2020 du budget de la zone Artisanale de St Germé

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître

| | |
|--|------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 0,00 |
| - un excédent reporté de : | 3409.83 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 3 409,83 |
| - un déficit d'investissement de : | 117 413.04 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 |

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

| | |
|--|-----------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT | 3 409,83 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 3 409,83 |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT | 117413.04 |

-Vote du compte Administratif 2020 de la Zone Artisanale de Mauranche

Les membres du conseil communautaire, réunis sous la présidence de Monsieur Christian Jelonch, après s'être fait présenter les comptes votent le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrêtent ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Dépenses | Prévu : | 81 056.68 |
| | Réalisé : | 75 630.92 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Recettes | Prévu : | 81 056.68 |
| | Réalisé : | 37 302.84 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Dépenses | | |
| | Prévu : | 84 442.94 |
| | Réalisé : | 40689.10 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Recettes | | |
| | Prévu : | 84 442.94 |
| | Réalisé : | 63 402.18 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|------------|
| Investissement : | -38 328.08 |
| Fonctionnement : | 22 713,58 |
| Résultat global : | -15 614.50 |

-Approbation du compte de gestion « Zone artisanale de Mauranche »

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la *Zone artisanale de Mauranche* et du compte de gestion du receveur

Le conseil communautaire :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-Affectation des résultats 2020 du budget de la Lotissement artisanal de Mauranche

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître

| | |
|--|-----------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 0,00 |
| - un excédent reporté de : | 22 713.58 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 22 713.58 |
| - un déficit d'investissement de : | 38 328.08 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 |

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

| | |
|---|-----------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : | 22 713.58 |
| EXCÉDENT | |

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

| | |
|---|-----------|
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : | 38 328.08 |
| DÉFICIT | |

-Vote du compte Administratif 2020 « Energies Renouvelables »

Les membres du conseil communautaire, réunis sous la présidence de Monsieur Jelonch Christian, après s'être fait présenter les comptes votent le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrêtent ainsi les comptes :

Investissement

| | |
|------------------|-----------|
| Dépenses Prévu : | 4 000 ,00 |
| Réalisé : | 0.00 |

| | | |
|--|-------------------|-----------|
| | Reste à réaliser | 0.00 |
| Recettes | Prévu : | 25 190.05 |
| | Réalisé : | 25 189.72 |
| | Reste à réaliser | 0,00 |
| <u>Fonctionnement</u> | | |
| | Prévu : | 6 070.32 |
| Dépenses | Réalisé : | 4 615.51 |
| | Reste à réaliser | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 6 070.32 |
| | Réalisé : | 5 941.90 |
| | Reste à réaliser | 0,00 |
| <u>Résultat de clôture de l'exercice</u> | | |
| | Investissement : | 25 189.72 |
| | Fonctionnement : | 1 326.39 |
| | Résultat global : | 26 516.11 |

-Approbation du compte de gestion 2020 « Energies Renouvelables»

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif des Energies Renouvelables et du compte de gestion du receveur

Le conseil communautaire :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

-Affectation des résultats 2020« Energies Renouvelables »

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître

| | |
|--|-----------|
| - un déficit de fonctionnement de : | 483.93 |
| - un excédent reporté de : | 1 810.32 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 1 326.39 |
| - un excédent d'investissement de : | 25 189.72 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 |
| Soit un excédent de financement de : | 25 189.72 |

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

| | |
|---|-----------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT | 1 326.39 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0,00 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 1 326.39 |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT | 25 189.72 |

-Débat d'orientation budgétaire 2021.

M. Jelonch rappelle le contexte général, à savoir une situation économique et sociale dégradée au niveau national. Les chiffres sont présentés. Les spécificités de la communauté de communes sont ensuite exposées.

L'orientation budgétaire se présente comme suit :

Le point sur la fiscalité :

La réforme de la CVAE et la perte de produit, jusqu'en 2020 la répartition de la CVAE était la suivante : 50% Région / 26,5% bloc communal / 23,5% Département

A compter de 2021, la CVAE va se décliner comme suit : bloc communal 53% / Département 47% / les Régions récupèrent une fraction de TVA

Depuis le 01/01/2021 le taux théorique de la CVAE est passé de 1,5% à 0,75%

Le plafond de la CET passe de 3% à 2% de la valeur ajoutée.

Cette dernière règle va contribuer à réduire la CFE (imposition non liée au résultat de l'entreprise) de l'ordre de 109 000 € pour CCAA.

Quelques rappels :

- La CVAE est fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise
- La CFE est assise sur la valeur locative des biens de l'entreprise
- Valeur locative cadastrale = prix de revient des immobilisations X taux d'intérêt

Taux d'intérêt = 4% pour terrains et agencements- 6% pour constructions et installations

En 2021, nous allons perdre 52 852 € de CVAE, soit 17,16% de produit 2020 (307 881 euros) (cf simulation Finances publiques de Nov 2020)

Compensation de la perte de taxe d'habitation par une part de la TVA (818 406 € de TVAG) à l'euro près pour 2021.

Mais attention : le montant compensé par l'Etat est calculé avec des taux gelés en 2020 et l'évolution des bases va être ralentie (donc l'Etat ne compensera pas la totalité de la TH perte de 74 795 € pour CCAA).

Enfin, la TH sera supprimée en 2023 pour les résidences principales.

Au global, la perte de produit fiscal en 2021 peut être estimée à 162 000 euros (diminution de 3,75% des recettes réelles de fonctionnement 2020)

- Pour rappel TAUX et PRODUIT FISCAL CCAA
- Taxe d'habitation de 16,52% (893 201€)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 3,33% (172 518 €)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 17,33 % (107 322 €)
- Cotisation Foncière des Entreprises 30,09% (632 167 €)
- TEOM (SICTOM Ouest de Nogaro) 12,10% (586 271 €)

-Le point sur l'endettement.

La capacité à investir (hors restes à réaliser) :

-Hypothèse d'une CAF nette 2021 = 183 000 €

-**CAF nette** au minimum à 15% des dépenses d'équipement brut (hors subventions) soit une enveloppe TTC possible de 1 220 000 €

+ subventions notifiées pour 2021 ≈ 300 000 €

Ainsi, le budget global maximum en investissement pour 2021 est de 1 520 000 €

(Or reste à réaliser)

Mais les dépenses inscrites en RAR sont de 1 201 763 €.

CAF brute moyenne est de 700 000 €

corrigée de 242 000 € de dépenses nouvelles, soit :

location immobilière + frais installation : 66 000 €

Evolution frais de personnel : 30 000 €
Hausse généralisée de 1,2% = 50 000 €
Augmentation des contributions = 16 000 €
Déficit de fonctionnement CIS = 80 000 €

Ainsi la **CAF brute corrigée** est de 458 000€.

Remboursement capital emprunts s'élève à 275 389 €

soit une CAF nette = 182 611 € arrondie à 183 000 €

Les pistes pour compenser la perte de produit fiscal :

Augmentation de 7,5% TFPB / TFPNB et 2,85% CFE soit un produit fiscal supplémentaire de 40 440 €

TFPB : + 0,25 en taux + 13 162 € en produit

TFPNB : + 1,30 en taux + 9 266 € en produit

CFE : + 0,86 en taux + 18 052 € en produit

- Un transfert de charges à hauteur de 3 € par habitant, afin de financer la prise de compétence SANTE (le CISAA)

6821 habitants x 3 € = 20 463 €

- La conservation de la part des communes (90 000 € environ), au niveau du FPIC, par la CCAA, afin de financer partiellement les dépenses suivantes :
 - PLUi.....30 000 € sur les 50 000 € au total
 - CISAA.....30 000 € sur les 80 000 € au total
 - PONTS.....30 000 € sur les 92 000 € au total
 -
- Faut-il instituer la taxe GEMAPI dans notre structure ?

III/ La programmation des investissements de la collectivité

➤ Les projets engagés dans le cadre des RAR (1 201 763 €)

- Voirie 2020 =.....649 500 €
- Rue Daudirac =.....189 345 €
- Architecte Ecole de Viella =.....51 258 €
- Achat véhicule service technique=..16 070 €
- Aménagements ALSH=.....29 514 €
- Achat centre médical =.....174 430 €
- Etudes ponts =.....20 580 €
- Etude rue Saint Saturnin=.....12 245 €
- Etude PLUi=.....49 860 €
- Etude parking=.....1 035 €
- Etude Route du Bois=.....5 586 €
- Etude paysagère=.....2 340 €

➤ Les projets avancés à conduire en 2021

- Equipement ALSH=.....7 255 €

- Matériel standard nouveaux bureaux=.....11 872 €
- Etude France services=.....4 980 €
- Chaudière Viella=.....6 168 €
- Voirie 2021 =.....650 000 €
- Ponts =.....91 622 €
- Subvention PLAIMONT=..... 25 000 €
- Aide aux entreprises L'OCCAL=.....22 000 €
- Travaux école de VIELLA=.....605 139 €
- Rue St Saturnin 1^{ère} phase=.....100 000 €
- Travaux et équipement CISAA=.....85 289 €
- Sous Total=.....1 609 325 €

- Les projets à planifier à partir de 2022
- 2^{ème} phase rue St Saturnin=.....294 002 €
- Maison France Services=.....377 334 €
- Sécurité des écoles=.....65 000 €
- Parking école maternelle Riscle=.....104 400 €
- Hôtel Caupenne=.....862 236 €
- Route du Bois =.....485 958 €
- Sous Total=.....2 188 930 €

Le débat est ouvert et un échange s'instaure .

-M. Menvielle intervient pour le budget « voirie », notamment en évoquant la voie communale de Verlus, située à la limite de Portet, qui s'est effondrée suite à un glissement de terrain, empêchant les riverains d'accéder à leur propriété par cette route et leur imposant un détour de plusieurs kilomètres. Il précise qu'une pétition a été adressée à la CCAA pour se plaindre de cette situation. Il lui ait répondu qu'à ce jour aucune pétition n'a été adressée. (Depuis, un rectificatif doit être apporté car un courrier a bien été adressé dans les services par un riverain, lequel depuis a obtenu une réponse). Mais, M. Darroux répond qu'il a effectué, avec le Président, une visite des lieux afin de trouver la meilleure des solutions à moindre coût.

-M. Terrain rappelle un projet d'investissement important pour le développement économique, à savoir la réhabilitation de l'ancien Hôtel Caupenne de Riscle en hôtel d'entreprise et tiers-lieu. Le projet a été envisagé en 2018 et les subventions obtenues ; mais l'opération n'a toujours pas débutée et n'est pas envisagée pour 2021. Cette situation pose question, d'autant plus, que le transfert de la Maison France Service, actuellement MSAP située à la Poste, est prévue en rez-de -chaussée, dans une partie du local actuel de l'Office de Tourisme.

-Création d'un budget annexe et d'une régie de recette pour le centre de santé

Monsieur le Président informe le conseil que le projet d'ouverture du Centre intercommunal de Santé Armagnac Adour (CISAA) se poursuit. Plusieurs candidatures ont été reçues, aussi Mr le Président propose de demander la création d'un budget annexe.

Monsieur le président rappelle la présentation du budget annexe faite lors du conseil communautaire du 8 février 2021.

Fonctionnement

| Chapitres | | | chapitres | | |
|-----------|------------------------------------|-------------------------|-----------|--|------------------|
| 11 | Charges à caractère général | 36429.00 | 70 | Produits | 102800.00 |
| 12 | Charges de personnel | 169190.00 | 74 | Dotations subventions | 27000.00 |
| 22 | Dépenses imprévues | 4181.00 | 75 | Autres produits de gestion courante | 80000.00 |
| | Total général | <u>209800.00</u> | | Total Général | 209000.00 |

Investissement

| Dépenses | | | | Recettes | |
|-----------|------------------------------------|-------------------------|-----------|--|------------------|
| Chapitres | Désignation | Montant | chapitres | Chapitres | Désignation |
| 21 | Immobilisations corporelles | 208944.00 | 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 7808.00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 49775.00 | 11 | Subventions d'investissement | 208328.00 |
| | | | 16 | Emprunt et dettes assimilées | 42583.00 |
| | Total général | <u>258719.00</u> | | Total Général | 258719.00 |

Après avoir pris l'avis de Madame Saint Genez, Conseillère aux Décideurs Locaux, Monsieur le Président explique qu'il s'avère nécessaire de créer un budget annexe en M14 qui prendra en charge les frais de fonctionnement tels que décrits ci-dessus.

Le développement du centre de santé se fera progressivement, celui-ci pouvant durer plusieurs mois avant qu'il ne soit pleinement opérationnel, il est nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre du budget principal.

Pour la section d'investissement les frais d'achat du bâtiment et de rénovation des locaux devront être inscrits au Budget Principal ainsi que les subventions s'y rattachant.

Il conviendra de créer une régie de recettes et un compte de dépôts de fonds pour le bon fonctionnement du centre.

Afin de ne pas retarder l'installation et le fonctionnement du centre de santé, Monsieur le Président propose d'entamer les démarches nécessaires à la création du budget annexe Centre Intercommunal de Santé Armagnac Adour (CISSAA) à compter du 01/04/2021, de demander l'avis conforme du receveur pour créer une régie de recettes et un compte de dépôts de fonds.

| |
|---|
| Dispositif « Petites villes de demain » |
|---|

-Convention d'adhésion « Petites villes de demain ».

M. Michel Petit présente le dispositif.

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 17 novembre 2020, par un courrier conjoint. Elles ont exprimé leurs motivations. La commune de Riscle fait partie de ces signataires.

Ainsi, les objectifs visés par la nouvelle procédure des « Petites Villes de Demain » mise en œuvre par l'Etat coïncident parfaitement avec la situation de centralité et de fragilité que connaît la commune de Riscle.

Elle a souffert au cours de ces dernières années de la fermeture de commerces de proximité et de la disparition de services. Certains projets n'ont pu être menés à bien faute de maîtrise du foncier. Un grand nombre de bâtiments se retrouvent vacants et sans destination en centre-bourg alors que des commerçants seraient désireux de s'y implanter.

Ayant signé en 2020 un Contrat Bourg Centre avec la Région Occitanie, le Département du Gers et le Pays du Val d'Adour, principalement axé sur l'aménagement des espaces publics et la rénovation des bâtiments communaux, les champs couverts par le dispositif « Petites Villes de Demain » viennent en parfaite complémentarité du projet de centre-bourg. Une intervention de partenaires tels que ceux prévus dans ce nouveau dispositif permettrait une revitalisation de la commune qu'elle ne peut assumer seule à ce jour.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales, le 21 décembre 2020.

Afin de concrétiser les objectifs fixés, il s'avère nécessaire de signer une convention avec l'Etat telle que présentée dans le dossier ci-joint.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, d'approuver ce document et sollicite la possibilité de le signer.

-Adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS)

En l'absence de Mme Flogny, M. Petit présente la nécessité de l'adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Santé.

Le conseil communautaire a décidé le 8 février 2021 de poursuivre toute démarche afin de permettre la création du Centre Intercommunal de santé et d'entreprendre toute démarche nécessaire à l'installation et au fonctionnement de ce service.

Pour ce faire, il est conseillé d'adhérer à la Fédération Nationale des centres de santé, lequel a un rôle d'aide auprès des gestionnaires.

Les membres de conseil communautaire décident, à l'unanimité, d'adhérer à la FNCS pour un montant de :

-L'adhésion de base : 445.00 euros

-La cotisation au service médical : 450.00 euros

Soit un total de 895 euros.

| |
|---|
| Communication, promotion du territoire. |
|---|

Monsieur Thibault Renaudin expose un point d'étape concernant la communication de la communauté de communes.

-un nouveau bulletin d'information a été élaboré en interne et distribué, par la Poste, à tous les habitants, toutes les infrastructures et les services de la CCAA.

-la CCAA est connectée à de nouveaux réseaux sociaux : instagram-facebook-Likedin-twitter.

-une lettre d'information est créée afin d'informer, de renseigner, de mettre en valeur les actions de la CCAA. Elle permet de renforcer le sentiment d'appartenance et de rapprocher les citoyens de l'institution.

Elle pourra se lire sur portable, ordinateur ou tablette et sera distribuée par mail 1 fois par mois. 1000 adresses environ pourront la lire et les acteurs du territoire, les entreprises et institutionnels en seront destinataires.

-l'ancien site internet a été retravaillé afin d'être encore plus performant. Là encore il s'agit de renforcer le sentiment d'appartenance et de rapprocher les citoyens de l'institution.

Les prochaines étapes seront les suivantes :

-Mettre en œuvre et présentation du projet de territoire 2020-2026

-Améliorer la communication interne entre les services de la CCAA avec la mise en place d'un réseau social. La communication externe sera également à travailler en améliorant la connaissance de l'institution par l'outil internet et le bulletin d'information.

-Informers les acteurs du territoire par des réunions thématiques auprès des associations et des entreprises.

-Rencontrer les secrétaires de mairie afin d'améliorer la diffusion des informations auprès des citoyens et établir un guide du nouvel arrivant.

| |
|--------|
| Voirie |
|--------|

-Attribution du marché fonctionnement voirie 2021 - 2023 concernant le Fauchage et le Débroussaillage.

M. Darroux, vice -président « voirie » rappelle à l'assemblée que, conformément au Code des Marchés Publics, la procédure adaptée (MAPA) à bons de commande a été choisie pour l'attribution du programme de voirie « fonctionnement ». Le marché concernant les travaux de fauchage et débroussaillage est alloué géographiquement.

Un avis public à la concurrence a été publié le 25 janvier 2021 sur le site ladepeche-marchespublics.fr et le 28 janvier 2021 dans le journal la Dépêche du Midi.

La date limite de réception des offres était fixée au le 25 février 2021 à 11 H 30.

La commission d'appel d'offres s'est réunie, le 05 Mars 2021 à 09 h 00 pour l'ouverture des plis.

L'appel d'offre comporte 3 lots géographiques :

Pour le lot 1 : Secteur Ouest (Caumont, Labarthète, Lelin Lapujolle, Saint Germé, Saint-Mont, Verlus, Viella).

Pour le lot 2 : Secteur Centre (Cahuzac-sur-Adour, Cannel, Goux, Maulichères, Maumusson-Laguian, Riscle, Sarragachies, Tarsac, Termes d'Armagnac).

Pour le lot 3 : Secteur Est (Aignan, Aviron-Bergelle, Bouzon-Gellenave, Castelnavet, Fusterouau, Loussous-Débat, Margouet-Meymes, Pouydraguin, Sabazan).

Les critères de choix hiérarchisés se répartissent comme suit :

40 %Le prix des prestations

60 %La capacité technique (possibilité d'intervenir simultanément en plusieurs endroits)

**LOT 1 - Fauchage, Débroussaillage (secteur Ouest) 143.57 Km
Caumont, Labarthète, Lelin Lapujolle, Saint Germé, Saint Mont, Tarsac, Verlus, Viella.**

Résultat de l'analyse de l'offre du Lot 1 :

Les offres reçues en TTC sont :

- Ent. Cauzette : 48 549.14 €
- Ent. Sanguinet Frères : 110 088.71€

Le montant du lot 1 inscrit au règlement de consultation (p3. §1) est de : 44 970€ TTC.

| N° | DESIGNATION DES TRAVAUX | U | QUANTITE | P.U. HT | TOTAL | CAUZETTE | | SANGUINET | |
|---|--|----|----------|---------|--------------------|----------|--------------------|-----------|---------------------|
| LOT 1 - TRAVAUX FAUCHAGE - DEBROUSSAILLAGE | | | | | | | | | |
| 201 | FAUCHAGE 1 - Fauche de sécurité : 1ère intervention | KM | 143,569 | | | 46,00 | 5 782,61 | 182,00 | 26 129,56 |
| 202 | FAUCHAGE 2 : Passe de propreté : 2ème intervention | KM | 143,569 | | | 36,00 | 4 525,52 | 117,00 | 16 797,57 |
| 203 | DEBROUSSAILLAGE : Fauche de talus + accotement : | KM | 143,569 | | | 210,00 | 30 149,49 | 340,00 | 48 813,46 |
| Montant HT | | | | | 37 475,00 € | | 40 457,62 € | | 91 740,59 € |
| T.V.A..... | | | | | 7495,00 | | 8 091,52 | | 18 348,12 |
| TOTAL LOT 1 en TTC € | | | | | 44 970,00 € | | 48 549,14 € | | 110 088,71 € |
| DIFFERENCE LOT 1 en TTC € | | | | | | | 3 579,14 | | 65 118,71 |

Le montant de l'Ent. Cauzette (48 594.14€ TTC) et le montant de l'Ent. Sanguinet (110 088.71€ TTC) sont supérieurs au montant prévu pour le lot 1 soit 44 970€ TTC.

Ces deux offres sont inacceptables car les prix excèdent le budget alloué au lot 1, sans compter que l'offre de l'Ent. Sanguinet Frères est aussi irrégulière par sa présence sur 3 lots au lieu de 2 lots maximum.

Aucun dossier ne correspondant aux exigences du maître d'ouvrage sur le plan financier, le Président propose de déclarer le marché infructueux pour la réalisation du **lot n° 1** Fauchage, Débroussaillage sur le **secteur Ouest**.

LOT 2 - Fauchage, Débroussaillage (secteur Centre) 145.16 Km
Cahuzac sur Adour, Cagnet, Goux, Maulichères, Maumusson Laguian, Riscle, Sarragachies, Termes d'Armagnac

Résultat de l'analyse de l'offre lot 2:

Les offres reçues en TTC sont :

- Ent. Sanguinet Frères : 111 304.88 €
- Ent. Cassaigne _ Ent. Boueilh : 47 726.91 €
- Ent. SGE : 125 413.92 €

Le montant du lot 2 inscrit au règlement de consultation (p3. §1) est de 45 470 € TTC.

| N° | DESIGNATION DES TRAVAUX | U | QUANTITE | P.U. HT | TOTAL | | | | | | |
|---|-----------------------------------|----|----------|------------|--------------------|--------------------------|--------------------|------------|---------------------|------------------|---------------------|
| LOT 2 - TRAVAUX FAUCHAGE - DEBROUSSAILLAGE | | | | | | CASSAIGNE BOUEILH | | SGE | | SANGUINET | |
| 201 | FAUCHAGE 1 - Fauche de sécurité : | KM | 145,155 | | 0 | 44,00 | 6 386,82 | 210,00 | 30 482,55 | 182,00 | 26 418,21 |
| 202 | FAUCHAGE 2 : Passe de propriété : | KM | 145,155 | | 0 | 32,00 | 4 644,96 | 230,00 | 33 385,65 | 117,00 | 16 983,14 |
| 203 | DEBROUSSAILLAGE : Fauche de | KM | 145,155 | | 0 | 198,00 | 28 740,69 | 280,00 | 40 643,40 | 340,00 | 49 352,70 |
| | | | | Montant HT | 37 891,67 € | | 39 772,47 € | | 104 511,60 € | | 92 754,05 € |
| | | | | T.V.A..... | 7578,33 | | 7 954,49 | | 20 902,32 | | 18 550,81 |
| TOTAL LOT 2 en TTC € | | | | | 45 470,00 € | | 47 726,96 € | | 125 413,92 € | | 111 304,85 € |
| DIFFERENCE LOT 2 en TTC € | | | | | | | 2 256,96 | | 79 943,92 | | 65 834,85 |

Ces trois offres ne peuvent être acceptées car les prix excèdent le budget alloué au lot 2, sans compter que l'offre de l'Ent. Sanguinet Frères est aussi irrégulière par sa présence sur 3 lots au lieu de 2 lots maximum.

Aucun dossier ne correspondant aux exigences du maître d'ouvrage sur le plan financier, le Président propose de déclarer le marché infructueux pour la réalisation du **lot n° 2** Fauchage, Débroussaillage sur le **secteur Centre**.

LOT 3 - Fauchage, Débroussaillage (secteur EST) 149.73 Km
Aignan, Aviron Bergelle, Bouzon Gellenave, Castelnave, Loussous Débat, Margouet Meymes, Pouydraguin, Sabazan

Les offres reçues en TTC sont :

- Ent. Sanguinet Frères : 114 809.89 €
- Ent. Cazalis _ Ent. Dupuy : 46 894.19 €

•Ent. SGE : 129 363.26 €

Le montant du lot 3 inscrit au règlement de consultation (p3. §1) est de 46 900.00 € TTC.

| N° | DESIGNATION DES TRAVAUX | U | QUANTITE | P.U. HT | TOTAL | | | | | | |
|---|---|----|----------|------------|--------------------|----------------------|--------------------|------------|---------------------|------------------|---------------------|
| LOT 3 - TRAVAUX FAUCHAGE - DEBROUSSAILLAGE | | | | | | DUPUY CAZALIS | | SGE | | SANGUINET | |
| 201 | FAUCHAGE 1 - | KM | 149,726 | | 0 | 40,00 | 5 989,04 | 210,00 | 31 442,46 | 182,00 | 27 250,13 |
| 202 | FAUCHAGE 2 : Passe de propriété : 2ème intervention | KM | 149,726 | | 0 | 30,00 | 4 491,78 | 230,00 | 34 436,98 | 117,00 | 17 517,94 |
| 203 | DEBROUSSAILLAGE : Fauche de talus + accotement : | KM | 149,726 | | 0 | 191,00 | 28 597,67 | 280,00 | 41 923,28 | 340,00 | 50 906,84 |
| | | | | Montant HT | 39 083,33 € | | 39 078,49 € | | 107 802,72 € | | 95 674,91 € |
| | | | | T.V.A..... | 7816,67 | | 7 815,70 | | 21 560,54 | | 19 134,98 |
| TOTAL LOT 3 en TTC € | | | | | 46 900,00 € | | 46 894,18 € | | 129 363,26 € | | 114 809,90 € |
| DIFFERENCE LOT 3 en TTC € | | | | | | | -5,82 | | 82 463,26 | | 67 909,90 |

- L'offre des Ent. Cazalis et Dupuy de 46 894.19 € TTC est inférieure au montant prévu au lot 3 soit 46 900.00 € TTC.

Les offres de l'Ent. Sanguinet Frères et de l'Ent. SGE sont inacceptables car les prix excèdent le budget alloué au lot 3, sans compter que l'offre de l'Ent. Sanguinet Frères est aussi irrégulière par sa présence sur 3 lots au lieu de 2 lots maximum.
Seul le dossier du groupement CAZALIS / DUPUY a présenté un dossier correspondant aux exigences du maître d'ouvrage sur le plan financier.

Résultat de l'analyse de l'offre lot 3:

| 2021 | pondération | CAZALIS / DUPUY | |
|----------------------|-------------|-----------------|-----------------|
| N° Prix | | FAUCHAGE | DEBROUSSAILLAGE |
| Prix des Prestations | 40% | 35/35*40 = 40 | 191/191*40 = 40 |
| Valeur technique | 60% | 8x60/10= 48 | |
| Total des points | | 88 | |
| Classement | | 1 | |

Le groupement CAZALIS / DUPUY a présenté un dossier correspondant aux exigences du maître d'ouvrage tant sur le plan financier que technique, le Président propose de retenir cette entreprise pour la réalisation du **lot n° 3** Fauchage, Débroussaillage sur le **secteur Est**.

M. le Président propose de retenir :

- pour le lot n° 1 : marché infructueux,
- pour le lot n°2 : marché infructueux,
- pour le lot n°3 : le groupement CAZALIS / DUPUY.

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité, de retenir l'entreprise citée ci-dessus pour le lot 3 et de déclarer infructueux les lots 1 et 2.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Communauté de Communes.

-Attribution du marché fonctionnement voirie 2021 - 2023 concernant le Fauchage et le Débroussaillage Lot 1 et 2

Monsieur Eric Darroux rappelle, qu'après une première consultation, les lots 1 et 2 ont été classés infructueux et une nouvelle consultation a été relancée pour ces 2 lots

Un avis public à la concurrence a été publié le 08 mars 2021 sur le site ladepeche-marchespublics.fr et le 11 mars 2021 dans le journal la Dépêche du Midi.

La date limite de réception des offres était fixée au le 24 mars 2021 à 10 H 00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie, le 29 Mars 2021 à 09 h 30 pour l'ouverture des plis.

L'appel d'offre comporte 2 lots géographiques, déjà décrit précédemment

**LOT 1 - Fauchage, Débroussaillage (secteur Ouest) 143.57 Km
Caumont, Labarthète, Lelin Lapujolle, Saint Germé, Saint Mont, Tarsac, Verlus, Viella.**

Résultat de l'analyse de l'offre du Lot 1 :

Les offres reçues en TTC sont :

- Ent. Cauzette : 46 438.03 €
- Ent. Forestière Occitane : 34 456.56€

Le montant du lot 1 inscrit au règlement de consultation (p3. §1) est de : 44 970€ TTC.

| N° | DESIGNATION DES TRAVAUX | U | QUANTITE | P.U. HT | TOTAL | | | | |
|---|--|----|----------|---------|--------------------|-----------------|--------|----------------------------|--------------------|
| LOT 1 - TRAVAUX FAUCHAGE - DEBROUSSAILLAGE | | | | | | CAUZETTE | | FORESTIERE OCCITANE | |
| 201 | FAUCHAGE 1 - Fauche de sécurité : 1ère intervention | KM | 143,569 | | | 5405,48 | 43,00 | 35,00 | 5 024,92 |
| 202 | FAUCHAGE 2 : Passe de propreté : 2ème intervention | KM | 143,569 | | | 4148,39 | 33,00 | 35,00 | 5 024,92 |
| 203 | DEBROUSSAILLAGE : Fauche de talus + accotement : | KM | 143,569 | | | 29144,50 | 203,00 | 130,00 | 18 663,97 |
| Montant HT | | | | | 37 475,00 € | 38698,37 | | | 28 713,80 € |
| T.V.A..... | | | | | 7495,00 | 7739,67 | | | 5 742,76 |
| TOTAL LOT 1 en TTC € | | | | | 44 970,00 € | 46438,04 | | | 34 456,56 € |
| DIFFERENCE LOT 1 en TTC € | | | | | | 1 468,04 | | | -10 513,44 |

Le montant de l'Ent. Cauzette (46 438.03€ TTC) est supérieur au montant prévu pour le lot 1 soit 44 970€ TTC : cette offre est inacceptable car le prix excède le budget alloué au lot 1.

Seul le dossier de l'Ent. Forestière Occitane a présenté un dossier correspondant aux exigences du maître d'ouvrage sur le plan financier.

Résultat de l'analyse de l'offre lot 1:

| | | | |
|----------------------|-------------|---------------------------------|-----------------|
| 2021 | pondération | Ent. Forestière Occitane | |
| N° Prix | | FAUCHAGE | DEBROUSSAILLAGE |
| Prix des Prestations | 40% | 35/35*40 = 40 | 130/130*40 = 40 |
| Valeur technique | 60% | <u>4x60/10= 24</u> | |
| Total des points | | 64 | |
| Classement | | 1 | |

L'Ent. Forestière Occitane a présenté un dossier correspondant aux exigences du maître d'ouvrage tant sur le plan financier que technique, le Président propose de retenir cette entreprise pour la réalisation du **lot n° 1** Fauchage, Débroussaillage sur le **secteur Ouest**.

LOT 2 - Fauchage, Débroussaillage (secteur Centre) 145.16 Km

Cahuzac sur Adour, Cannet, Goux, Maulichères, Maumusson Laguian, Riscle, Sarragachies, Termes d'Armagnac

Résultat de l'analyse de l'offre lot 2:

Les offres reçues en TTC sont :

- Ent. Cassaigne _ Ent. Boueilh : 47 726.96 €
- Ent. Forestière Occitane : 34 837.20 €

Le montant du lot 2 inscrit au règlement de consultation (p3. §1) est de 45 470 € TTC.

- L'offre des Ent. Cassaigne et Boueilh de 47 726.96€ TTC est supérieure au montant prévu au lot 2 de 45 470.00 € TTC. Cette offre est inacceptable car le prix excède le budget alloué au lot 2.
- L'offre de l'Ent. Forestière Occitane de 34 837.20€ TTC est inférieure au montant prévu au lot 2 soit 45 470.00 € TTC.

Seul le dossier de l'Ent. Forestière Occitane a présenté un dossier correspondant aux exigences du maître d'ouvrage sur le plan financier.

Résultat de l'analyse de l'offre lot 2:

| 2021 | pondération | Ent. Forestière Occitane | |
|----------------------|-------------|--------------------------|-------------------|
| N° Prix | | FAUCHAGE | DEBROUSSAILLAGE |
| Prix des Prestations | 40% | $35/35*40 = 40$ | $191/191*40 = 40$ |
| Valeur technique | 60% | $4*60/10= 24$ | |
| Total des points | | 64 | |
| Classement | | 1 | |

L'Ent. Forestière Occitane a présenté un dossier correspondant aux exigences du maître d'ouvrage tant sur le plan financier que technique, le Président propose de retenir cette entreprise pour la réalisation du **lot n° 2** Fauchage, Débroussaillage sur le **secteur Centre**.

M. le Président propose de retenir :

- pour le lot n° 1 : Ent. Forestière Occitane,
- pour le lot n°2 : Ent. Forestière Occitane,

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité (1 abstention), de retenir l'entreprise citée ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Communauté de Communes.

-Avenants pour le marché de réaménagement de la rue Daudirac à RISCLE

M. Eric Darroux rappelle à l'assemblée que, conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2015, la procédure adaptée (MAPA) à bons de commande a été choisie pour l'attribution du projet de réaménagement de la rue Daudirac à Riscle.

Suite au conseil communautaire du 21 septembre 2020 l'entreprise Colas a été retenue pour un montant de 185962.64€ TTC. Le montant des travaux supplémentaires est dû notamment au prolongement du réseau pluvial, de la mise en œuvre de drains routiers et de dauphins en fonte. Les travaux se décomposent comme suit :

| N° | Désignation | Un. | Quantité | P.U. en € | Total H.T. € |
|----|---|-----|----------|-----------|--------------|
| 1 | Fourniture et mise en oeuvre de réseaux Eaux pluviales sur la partie amont | ML | 22,00 | 95,00 | 2 090,00 |
| 2 | Fourniture et mise en oeuvre de regards à grille | U | 3,00 | 563,00 | 1 689,00 |
| 3 | Fourniture et mise en oeuvre de drains routiers pour la récupération des barbacanes | ML | 75,00 | 38,00 | 2 850,00 |
| 4 | Boîtes de branchement supplémentaires | U | 3,00 | 214,00 | 642,00 |
| 5 | Connections de sorties d'eaux pluviales sans boîtes | U | 8,00 | 95,00 | 760,00 |
| 6 | Caniveau grille en moins | ML | -25,00 | 147,00 | -3 675,00 |
| 7 | Fourniture et Mise en oeuvre de dauphins fonte | U | 14,00 | 90,00 | 1 260,00 |

| | |
|-----------------|----------|
| TOTAL H.T. | 5 616,00 |
| T.V.A. à 20,00% | 1 123,20 |
| TOTAL T.T.C. | 6 739,20 |

Ces travaux supplémentaires modifient le montant total de :
185 962.64€ (montant initial) + 6739.20€ (montant additionnel) = 192 701.84€ TTC.

L'entreprise ACCHINI sous-traitant de l'entreprise COLAS se verra attribuer les nouveaux travaux ci-dessus pour un montant de 5616.00€ HT.

Par ailleurs l'entreprise Colas désire sous-traiter à l'entreprise SAS 3L une partie de ses travaux de signalisation pour un montant de 2163.50€ HT.

Ainsi M. le Président propose

1. la validation de ce nouveau montant pour l'entreprise Colas soit 192 701.84€ HT
2. l'autorisation de signer les avenants correspondants

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité :

1. de valider ce nouveau montant pour l'entreprise Colas soit 192 701.84€ HT
2. d'autoriser le Président à signer les avenants correspondants

-Vente d'une emprise-Avenue De Bigorre à Riscle

M. Darroux expose que, lors des travaux entrepris, par le département, sur la route de Bigorre à Riscle, il a été demandé de vendre une emprise de terrain de 19m² située sur la parcelle AD401 afin de permettre un élargissement de la voie.

Il propose de vendre ce terrain à 20 euros du m² soit 20% de plus que le prix d'achat.

Aussi, les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de vendre cette emprise de 19m² pour un montant de 387.60 euros.

-Avenant au marché public de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Ecole Maternelle Viella

M. Philippe Bastrot rappelle à l'assemblée que, conformément au Code des Marchés Publics, la procédure adaptée (MAPA) a été choisie pour l'attribution du Marché public de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Ecole maternelle de Viella lancée le 07 septembre 2020.

Suite au conseil communautaire du 09 Novembre 2020, l'équipe 2L Architecture a été retenue pour un montant de 44 370€ TTC. Or, des modifications de travaux ont été nécessaires pour un montant supplémentaires de 91 322€ HT qui se décomposent comme suit :

| | | |
|---|--|----------------------|
| • GROS ŒUVRE : | | € HT |
| • MENUISERIES EXTÉRIEURES : les travaux de la zone préau | | 6 750 € HT |
| | Et de la zone du réfectoire | 4 000 € HT |
| | Et les stores extérieurs | 3 600 € HT |
| | (il y a eu une discussion sur le choix entre volet roulant, stores et rideaux) | |
| • PLATRERIE – ISOLATION : | nouvelle zone d'intervention le préau fermé et un parti du sanitaire du réfectoire | 8 827 € HT |
| • MENUISERIES INTÉRIEURES | réalisation de placard dans le couloir et le préau | 3 500 € HT |
| • CARRELAGE et SOLS SOUPLES : | remplacement des sols des classes et du préau | 12 720 € HT |
| • PEINTURES : | réfection des façades avant et de la peinture du préau | 7 600 € HT |
| • PLOMBERIE – CHAUFFAGE | intervention plus importante dans le réfectoire | 10 720 € HT |
| • | Asservissement des débits de ventilation aux taux d'occupation dans les classes | |
| • ELECTRICITÉ : | mise en place d'interphone, du PPMS, de l'alarme Type 4 et du Réseau VDI | 10 635€ HT |
| • TRAVAUX de la COUR : | évacuation des enrobés et nouvelle plateforme | 12 370 € HT |
| • CLÔTURES et PORTAILS | mis en option dans la faisabilité | 10 600 € HT |
| | | <hr/> |
| - TOTAL DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE | | = 91 322 € HT |

Les travaux en option du sol souple et de la structure de jeux n'ont pas été retenus.

Ces travaux supplémentaires modifient le montant de l'avenant de l'équipe de la maîtrise d'œuvre qui s'élève à 12.85 % du montant des travaux soit 14 084.53€ TTC, pour un nouveau montant de :

44 370€ (montant initial) + 14 084.53€ (montant additionnel) = 58 454.53€ TTC.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de valider ce nouveau montant pour l'équipe de maîtrise d'œuvre et autorisent le M. le Président à signer l'avenant

-Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) : Convention d'adhésion au Centre de Gestion 32 pour la mission d'accompagnement (animation, documentation, et conseil) à la mise en œuvre du RGPD.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le RGPD a imposé un volume important d'obligations destinées à prendre en compte l'adaptation aux nouvelles réalités numériques et le renforcement des obligations de transparence, de responsabilité et de respect des droits des personnes.

Il a ensuite exposé que le volume important des obligations imposées par le RGPD rendait opportune la mutualisation de cette mission au niveau du Centre de Gestion dont le conseil d'administration a délibéré favorablement en vue de sa mise en place.

L'adhésion à ce nouveau service se matérialiserait par la signature d'une convention entre les parties dont un exemplaire a été présenté au conseil communautaire, lequel est invité à délibérer. Le montant de l'adhésion s'élève à 100 €/an. La convention est renouvelable annuellement par acquittement de la cotisation annuelle.

Après en avoir délibéré les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité :

- L'adhésion au Centre de Gestion pour un montant de 100 €.
- D'autoriser le Président à signer la convention avec le CDG 32 relative à l'adhésion
 - à la mission d'accompagnement de la mise en œuvre du RGPD (animation, documentation et conseil) à compter du 1^{er} avril 2021 et tout document s'y rapportant.

- Désignation d'un représentant suppléant de la CCAA au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin Adour Gersois (SIEBAG)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018 pour la production, le transport et la distribution d'eau potable. Cette compétence est déléguée au SIEBAG. Il rappelle la délibération du 15 juillet 2020 où le conseil communautaire a nommé un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune.

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à une démission au sein du conseil municipal de la commune de Loussous-Débat, il convient de nommer un nouveau délégué suppléant au SIEBAG.

Après en avoir délibéré les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de nommer les représentants suivants :

| COMMUNE | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|----------------|---------------|--------------------|
| Loussous-Débat | Michel LECERF | Richard FOURAIGNAN |

-Désignation d'un représentant titulaire et suppléant de la CCAA au sein du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères secteur Ouest (SICTOM Ouest).

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la compétence traitement des ordures ménagères est une compétence communautaire mais sa gestion est déléguée au SICTOM Ouest. Il

rappelle la délibération du 15 juillet 2020 où le conseil communautaire a nommé un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune à l'exception de la commune de Riscle (qui compte plus de 1000 habitants) qui doit avoir deux délégués titulaires et suppléants.

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à une démission au sein du conseil municipal de la commune de Loussous-Débat, il convient de nommer un nouveau délégué titulaire et suppléant au SICTOM Ouest.

Après en avoir délibéré les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de nommer les représentants suivants :

| COMMUNE | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|----------------|--------------------|---------------|
| Loussous-Débat | Richard FOURAIGNAN | Michel LECERF |

-Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V) : gestion des chats errants.

Les délégués de la carte fourrière animale du Gers ont débattu sur la gestion des colonies de chats errants.

En effet, ces derniers génèrent des nuisances importantes du fait de la croissance rapide des populations, sans régulation des naissances.

Or le Code Rural impose aux maires de gérer ces animaux en les capturant, les stérilisant, les identifiant puis en les relâchant sur le site de capture des chats.

Ainsi, les maires demandent au SM3V de prendre en charge la gestion de ces nuisances au titre de leur représentation au sein des communautés de communes adhérentes au syndicat.

Mais, les délégués à la fourrière ont souhaité ne pas statuer sur le mode de gestion sans avoir l'avis des membres des communautés de communes, en raison, notamment, de l'incidence sur le montant de la cotisation annuelle. La décision finale sera prise ensuite par les délégués lors du comité syndical.

Trois solutions de gestion peuvent être envisagées :

- 1. La SPA gère complètement la question.
- 2. La SPA gère partiellement le problème et les communes s'occupent de capturer et transporter les chats vers/de Ordan Larroque
- 3. Les communes gèrent localement le problème.

L'option 1 engendre un coût supplémentaire de 0.26 euros/hab soit environ 1820 euros ;

L'option 2 engendre un coût supplémentaire de 0.10 euros/hab soit 700 euros ;

L'option 3 n'a pas d'incidence sur la contribution versée.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de choisir l'option 3.

-Chemin de randonnée : liaison du chemin de Saint-Jacques au chemin de Lourdes.

M. le Président explique la liaison du Sentier de l'Adour entre Nogaro et Tarbes permettant de rallier Maubourguet et le GR 653. Cette portion de chemin sera prise en charge par l'Institution Adour.

-SMAA : Appel à cotisation 2021 ;

Comme tous les ans, un appel à cotisation est sollicité par le SMAA afin d'assurer la gestion de l'Adour. Mais cette année, des travaux (talutage-enrochement-alaric) sont à mener sur les communes de Sarragachies et de Goux pour un montant de 82 550 euros dont 40 765 euros de reste à charge pour la CCAA.

Une discussion s'ensuit débouchant sur une proposition qui consiste à avoir recours à l'emprunt via le Syndicat avec appel à financement auprès de la CCAA au fil des travaux.

-Agenda rural : ouverture programmée de la Maison France Service de Riscle.

M. Petit présente le bilan du déploiement de l'Agenda Rural dans le Gers dont un des volets est la cohésion dans lequel est affirmé le maintien à l'accès aux services publics de proximité. Ainsi 10 nouvelles maisons France Services seront ouvertes entre avril et octobre 2021, avec notamment la labellisation de la MSAP de Riscle.

-Autres questions :

M. Terrain informe que le DASEN a reçu les parents et les enseignants du collège de Riscle suite à l'annonce de suppression d'une classe. Le DASEN a pris en compte leur remarque.

M. Buffalan informe que France Nature Environnement a alerté l'Etat sur la question de l'irrigation en déposant une plainte contre l'Etat au Tribunal Administratif, laquelle a obtenu gain de cause. L'Etat fera appel. Néanmoins, les agriculteurs ont souhaité apporter leur soutien en manifestant le 30 mars 2021 à Mont de Marsan. Les agriculteurs demandent à tous les intéressés de s'y rendre. Les membres de la CCAA décident de délibérer pour une motion de soutien aux agriculteurs.

La séance est levée à 23 H 45.